

L'Anses et l'UFPP signent une convention de partenariat

L'Anses et l'UFPP ont engagé une collaboration le 6 avril 2022 pour limiter, par l'information et par l'écoute de leurs situations, l'exposition des personnes atteintes de maladies chroniques aux risques sanitaires associés à leur vie quotidienne.

L'Union francophone des patients partenaires (UFPP) et l'Anses ont souhaité s'associer afin d'accompagner, par l'information et l'écoute, les patients atteints de maladies chroniques souhaitant être pleinement acteurs de leur santé.

Après une première collaboration dans le cadre du cursus de formation pour l'obtention du Diplôme Universitaire « Démocratie en santé - patient partenaire - médicament » délivré par l'Université de médecine de Créteil, l'Agence et l'association signent un partenariat de trois ans avec trois objectifs :

- Relayer, à travers les actions de formation et d'information des patients partenaires fédérés par l'UFPP, les résultats scientifiques et les recommandations de l'Anses, qu'il s'agisse de nutrition ou de connaissance des risques chimiques, biologiques ou physiques associés aux environnements de vie, de travail et aux produits de consommation ;
- Développer des travaux de recherche associant des patients dans les champs d'expertise de l'Anses ;
- Participer de façon conjointe à des partages d'expérience et à des événements destinés aux communautés de patients, aux aidants ou aux professionnels de santé, ou organiser des actions d'information et de sensibilisation communes.

Ce rapprochement s'inscrit à la fois dans la dynamique d'ouverture à la société de l'Anses et dans le développement de la démocratie sanitaire promu par l'UFPP.

Contacts presse

ANSES

01 49 77 13 77 - 01 49 77 22 26 - 01 49 77 28 20

presse@anses.fr

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l'Homme et de l'environnement contre les risques sanitaires. Elle étudie, évalue et surveille l'ensemble des risques chimiques, microbiologiques et physiques auxquels les Hommes, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire. Agence nationale au service de l'intérêt général, l'Anses relève des ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation.

A propos de :

L'UFPP

L'Union francophone des patients partenaires a pour objectif de rassembler des patients atteints de pathologies chroniques ainsi que des aidants, afin de défendre et favoriser leurs droits et leur reconnaissance, conformément aux articles R.1114-1 à R.1114-4 du Code de la santé publique. La mission première de l'association est de proposer des formations présentiels à des patients atteints de maladies chroniques, toutes pathologies confondues, afin de structurer leurs savoirs expérientiels et ainsi travailler en partenariat avec les professionnels de la santé. Par ses actions, elle permet aux institutions, établissements et autres organismes intervenant dans le champ de la santé d'avoir à leur disposition des patients partenaires formés et opérationnels pour les parcours de santé et de soins.

ufpp.fr